



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
13 mai 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique Quarante-sixième session Bonn, 8-18 mai 2017

Point 6 b) de l'ordre du jour  
**Questions relatives à l'état de la science et à l'examen  
Portée du prochain examen périodique de l'objectif global  
à long terme au titre de la Convention et des progrès  
d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation**

### Organe subsidiaire de mise en œuvre Quarante-sixième session Bonn, 8-18 mai 2017

Point 14 de l'ordre du jour  
**Portée du prochain examen périodique de l'objectif global  
à long terme au titre de la Convention et des progrès  
d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation**

## **Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation**

### **Projet de conclusions proposé par les Présidents**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont continué d'examiner la portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis dans sa réalisation (ci-après dénommé le prochain examen périodique) comme ils en ont été chargés par la Conférence des Parties (COP) à sa vingt et unième session<sup>1</sup>.
2. Le SBSTA et le SBI ont rappelé que la Conférence des Parties a décidé que les prochains examens devraient avoir lieu après l'adoption d'un rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ou au moins tous les sept ans<sup>2</sup>.
3. En ce qui concerne la portée du prochain examen périodique, le SBSTA et le SBI ont également rappelé qu'à leur quarante-sixième session, ils avaient pris note des travaux pertinents sur le bilan mondial menés par le Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris, du dialogue de facilitation, qui se tiendra en 2018, et des processus d'examen technique<sup>3</sup>. Ils ont également rappelé que la COP avait prié le SBSTA, le SBI, le Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris et les organes constitués au titre de la Convention d'accélérer

<sup>1</sup> Décision 10/CP.21, par. 10.

<sup>2</sup> Décision 2/CP.17, par. 167.

<sup>3</sup> FCCC/SBSTA/2016/2, par. 46 et FCCC/SBI/2016/8, par. 132.



leurs travaux sur le programme de travail présenté aux paragraphes 5 à 7 de la décision 1/CMA.1, et de lui en communiquer les résultats au plus tard à sa vingt-quatrième session, qui doit se tenir au mois de décembre 2018<sup>4</sup>.

4. Le SBSTA et le SBI ont rappelé que la Conférence des Parties avait invité le GIEC à présenter un rapport spécial en 2018 sur les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre<sup>5, 6</sup>.

5. Le SBSTA et le SBI ont noté que l'examen de la période 2013-2015, notamment des réussites et des insuccès constatés, pouvait être riche d'enseignements pour le prochain examen périodique.

6. Pour faire en sorte que le prochain examen périodique soit mené de manière efficace et rationnelle, de façon à éviter les chevauchements dans les activités, et prenne en compte les résultats des travaux pertinents réalisés dans le cadre de la Convention, du Protocole de Kyoto et des organes subsidiaires, le SBSTA et le SBI ont décidé de recommander un projet de décision pour examen et adoption par la COP à sa vingtième-troisième session (le texte de ce projet de décision figure dans le document FCCC/SB/2017/L.1/Add.1).

---

<sup>4</sup> Décision 1/CP.22, par. 10.

<sup>5</sup> Décision 1/CP.21, par. 21.

<sup>6</sup> Le rapport spécial du GIEC s'intitulera « Global Warming of 1.5 °C ».